

COMPTE-RENDU DU CM DU 19/12/2023

Présents : Nicolas Loustau-Chartez - Monique Lapêtre - Pierre Patie - Aurore Guebara - Yannick Katlka - Jérôme Cappicot - Maryline Hustaix - Romain Bouvier-

Absents excusés : Loïc Lunion- Manuel Hernandez - Michèle Haensel

Secrétaire de séance : Monique Lapêtre

1. Approbation du PV du 27/09/2023

A l'unanimité par le Conseil Municipal.

2. Prolongation délégation service public Eau Potable jusqu'au 30 juin 2024 : choix du prestataire

Délibération approuvée ce jour par le conseil municipal :

Choix de la SAUR pour 6 mois à partir du 1^{er} janvier 2024

Les tarifs proposés en janvier 2024 et validés par le conseil demeurent inchangés :

Le bureau d'études lancera en début d'année le dossier de consultation concernant la concession du service public d'eau potable pour la commune.

3. ONF : proposition de coupes de bois, affouages

Tirage au sort le **20 janvier 2024**, rendez-vous à 9h à la mairie pour les 12 inscrits. Les lots seront marqués en début d'année par l'ONF : 60 euros le lot (5 stères environ)

A partir de l'année prochaine, au vu du nombre de demandes, les habitations bénéficiant d'un partage ne pourront pas faire acte de candidature.

4. Personnel : mise en place du compte épargne temps

Des jours de congé peuvent être mis sur ce compte. (Max 60 jours sur l'ensemble de la carrière dans la fonction publique)

Création d'un compte acté pour le secrétaire de mairie.

5. Zone d'accélération des énergies renouvelables : suite procédure

Après la consultation publique :

Délibération afin de réaliser le bilan de la concertation et arrêter les ZAEnR (zones d'accélération pour la production d'énergie renouvelable) choisies par la mairie.

Au niveau du CET (projet communal) Centrale solaire au sol

6. Etude hydraulique suite aux inondations de la Vallée de l'Escou, concertation sur la mise en place d'un futur PPRI (plan de prévention de risques des inondations) et les futurs travaux

- Diverses réunions nous ont présenté un projet de bassin écrêteur au niveau du village d'Escou. Le projet ne sera pas effectif avant une dizaine d'années.
- Des études complémentaires vont être proposées en début d'année à la demande des mairies de la vallée de l'ESCOU pour travailler sur des inondations plus fréquentes que celles présentées.
- Mais d'ores et déjà, un plan de protection individuelle diagnostic gratuit va être proposé par le Syndicat de l'eau aux particuliers habitant dans des zones inondables. Ils pourront prétendre à bénéficier de 80% de subventions pour des travaux.

7. Etude sur les passerelles

L'APGL a été sollicitée pour faire un devis sur ses prestations ainsi qu'une entreprise pour démolition et reconstruction. Si le montant des travaux par pont atteint ou dépasse 40 000 euros le projet pourra obtenir des subventions.

Projets au niveau du château Bazerques et au fond du champ Loustau-Chartez rue du XIV juillet.

8. Planification : retour sur la loi ZAN (zéro artificialisation nette), PLUI (plan local d'urbanisme), SCoT (schéma de Cohérence Territoriale), PADD (Projet d'Aménagement et de développement Durable)

Une réunion avec les propriétaires concernés a été réalisée en mairie afin de les informer des avant-projets de modification du plan d'urbanisme. Il leur a été demandé de confirmer leurs intentions concernant leurs propriétés.

9. Questions diverses

- Réfection voirie 1 ère tranche :

Gabarn, Camirous, entrée du village au niveau de la Vierge

- Colis des aînés distribués à 35 familles, remerciements à M. PEDELABORDE pour le miel, à l'entreprise LINDT pour les chocolats.
- Achat par le RPI d'un véhicule pour le transport des repas de cantine, participation de la commune de 2000 euros
- Logement de l'école : travaux d'isolation prévus pour atteindre une classe énergétique cohérente avec la location
- Galette et vœux du maire **13 janvier 16 h au foyer**
- Repas des aînés (à partir de 62 ans) **samedi 24 février à 12h au foyer**. Merci de s'inscrire auprès de la mairie avant le 16 février 2024
- Signalisation parcours cycles prévue en début d'année.
- Certains administrés se plaignent de feux dans les jardins
Rappel civique : l'incinération des végétaux (et autres) à l'air libre est interdite sous peine d'amendes. Voir règlement sanitaire départemental.
- Le nettoyage des bordures des pieds de mur sont à la charge des propriétaires. Merci d'y veiller régulièrement.
- Appel à la vigilance, entre voisins, deux maisons ont été visitées ces derniers jours.



Mr le Maire ainsi que l'ensemble du conseil municipal et les employés communaux vous adressent leurs meilleurs vœux pour cette fin d'année qui sont souvent l'occasion de se retrouver en famille ou avec des amis.